Treiziéme Année. — N° 107 | 20 Centimes le N°. | Samedi 4 Octobre 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59 matin	6 44 soir	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58 mat.	5 46 soir	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34 soir		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m.	4 39 matin	3 4 s.

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s.	9h40 m.	
BORDEAUX..... — .		10 30 m.	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 matin	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 matin	3	7 31 soir

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7 h 5 soir
Fumel..... — .	7 37 matin	9 37 matin	5 37 soir	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 2
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 4 Octobre 1873

La lettre de M. le comte de Chambord à M. de Rodez-Bénevent est aujourd'hui dans toutes les mains. M. le comte de Chambord proteste avec une indignation éloquente contre les imposteurs, qui trompent les populations en les menaçant du retour de la dîme et de la rente, et en leur présentant son règne comme devant être le gouvernement des prêtres. Les grands principes de la tolérance religieuse et de l'égalité entre tous les citoyens, ont trouvé dans le chef de la Maison de Bourbon un défenseur vigoureux, dont la parole loyale doit couvrir de honte les calomniateurs. Nous applaudissons d'autant plus à ce fier langage que nous-même, dans ce département du Lot, conservateur et chrétien, nous avons dénoncé et combattu bien souvent les diffamations intéressées des radicaux, qui ne comptent, pour arriver, que sur la perversion des populations agricoles à l'aide des plus odieux mensonges.

On assure que M. le comte de Chambord complétera son œuvre, en adoptant le drapeau tricolore parsemé de fleurs de lys et surmonté de la couronne royale.

Nous avons dit, il y a quelques jours, avec une extrême réserve, mais d'une façon suffisamment claire, que l'unanimité des 62 députés de la droite, du centre-droit et du centre-gauche réunis tout récemment à Versailles, avait considéré le drapeau tricolore comme la question absolument capitale et renfermant à elle seule toutes les autres. Aucune voix dissidente ne s'était élevée, même dans l'extrême-droite.

Nous pouvons ajouter aujourd'hui, que la réunion a été unanimement d'avis que, la réconciliation du 5 août, mettant deux drapeaux entre les mains de l'ancienne Maison royale, celui du Roi et celui du Prince royal, M. le comte de Chambord pouvait faire le sacrifice de ses préférences aux défiances de l'armée et aux scrupules de la nation.

Mais ici la question se complique. Dans l'hypothèse de la renonciation du drapeau blanc, cette renonciation sera-t-elle annoncée avant le vote de l'Assemblée nationale ? Ou bien l'Assemblée nationale déclarerait-elle, en rétablissant la Monarchie, que le drapeau de la France est le drapeau tricolore, qui serait alors, accepté des mains de la France par M. le comte de Chambord ?

Aucun renseignement ne permet de se prononcer à cet égard. Mais il est bien évident qu'une déclaration préalable serait bien utile et bien féconde pour le vote de l'Assemblée.

Quant au maintien du drapeau blanc par M. le comte de Chambord, on croit à Paris et à Versailles que cette hypothèse est absolument invraisemblable.

Tels sont nos renseignements qui, nous le pensons, intéresseront nos lecteurs.

Le *Journal des Débats* si dévoué à l'unité italienne, qui est l'un des plus grands malheurs de l'histoire de France, vient de publier une lettre de Rome à laquelle on attache une grande importance. Cette lettre, qui reflète officieusement la pensée du gouvernement Italien, montre à quel degré d'ingratitude est arrivé ce Victor-Emmanuel, sauvé des mains de l'Autriche par le sang de nos soldats. Nous la reproduisons, et nous nous demandons comment il est possible que des Français osent défendre cet ennemi déclaré de la résurrection de la France.

« Il est maintenant facile de se rendre compte du résultat qu'on a voulu obtenir par le voyage du roi à Vienne et à Berlin. L'alliance avec la Prusse peut être considérée comme définitive et on se ferait illusion en France si l'on croyait qu'elle a pour seul et unique objet de garantir à l'Italie la possession de Rome.

» M. de Bismarck est un homme trop précis pour ne s'être pas assuré le concours de l'Italie dans le cas où l'Alsace et la Lorraine seraient menacées.

» Quelle que soit la haine qui l'anime contre le Saint-Siége, il est certain que, pour la Prusse, l'Alsance et la Lorraine sont les points essentiels.

» Quant à l'Autriche, tout ce qu'on a obtenu est une promesse éventuelle de neutralité, promesse qui sera tenue tant que le comte Andrassy sera au pouvoir ; mais le refus fait par l'impératrice de recevoir Victor-Emmanuel démontre que les influences de cour n'ont pas dit leur dernier mot à Vienne, et que l'empereur François-Joseph accepte par nécessité une politique qui n'est pas conforme à ses sentiments intimes.

» Le gouvernement italien déclare de toutes les façons, aussi bien par ses journaux que dans les conversations intimes, que son seul but est de maintenir la paix.

» Depuis vingt ans on a constamment prôné la paix, et jamais époque ne fut plus fertile en déclarations pacifiques. Cependant la guerre a été à peu près continuelle, et en ce moment l'Europe est devenue un vaste camp, puisque le service obligatoire et universel est devenu la loi générale.

» Je ne mets pas le moins du monde en doute la sincérité des ministres italiens, et j'ajoute que, personnellement, ils ne sont pas d'inclination belliqueuse ; mais il faut voir la situation telle qu'elle est si on ne veut pas se nourrir d'illusions.

» Si la monarchie est rétablie en France, elle n'appellera pas au pouvoir des hommes dépourvus de bon sens, et la responsabilité du gouvernement en donne à ceux qui en manquent naturellement. Mais la position de l'Italie vis-à-vis de la France sera exactement ce qu'elle était vis-à-vis de l'Autriche de 1840 à 1866.

» La Prusse imposera la paix, comme la France l'imposait alors. Il y aura défiance réciproque et hostilité latente. Or, la situation de l'Italie n'est pas de nature à lui rendre une paix pareille fort avantageuse.

» Les finances ne sont pas dans un état brillant, comme tout le monde le sait, et l'état économique est loin d'être satisfaisant. On s'en aperçoit quand on pénètre un peu au fond et qu'on ne se borne pas à jeter un coup d'œil superficiel sur quelques grandes villes.

» Il faut ajouter que, vis-à-vis de l'Autriche, les Italiens étaient unanimes. Ceux qui étaient favorables à la domination étrangère n'osaient pas l'avouer. Il en est tout autrement vis-à-vis de la France en supposant, bien entendu, qu'elle prît en main la cause du pouvoir temporel.

» Il y a un parti qui invoque sans dissimulation aucune l'intervention française, et l'attitude prise par ce parti est une des raisons qui ont dû décider le gouvernement italien à proclamer son alliance avec la Prusse, bien qu'il sache parfaitement qu'en France les libéraux eux-mêmes seront refroidis dans leurs sympathies pour l'Italie.

» Le gouvernement a voulu couper court à des espérances qui étaient très publiquement exprimées. Il est fort difficile de dire exactement quelle est la force réelle du parti clérical en Italie.

« L'expérience démontre que la force des partis est très variable, mais il suffit qu'une opposition existe et soit organisée pour qu'elle soit dangereuse. Elle sert de point de ralliement aux mécontents de toutes les couleurs et de toutes les origines, et les mécontents sont toujours fort nombreux.

» Si j'ai bien fait comprendre la situation telle qu'elle est, on ne doit pas s'étonner que, malgré l'alliance prussienne, les italiens voient avec un déplaisir extrême la possibilité d'une restauration monarchique en France. De toutes les solutions possibles, c'est celle qui leur convient le moins.

M. le comte de Chambord a eu 53 ans le 29 septembre.

L'*Union* a publié à ce sujet l'article suivant :

Celui qui fut salué, il y a cinquante-trois ans; du nom d'Enfant de l'Europe, est redevenu le grand espoir de l'Europe conservatrice. En 1820, la naissance du Duc de Bordeaux fut considérée par tous les Etats comme un gage d'heureux avenir et une garantie de repos; inutiles espérances qui vinrent s'engloutir dans l'abîme de la Révolution ! Depuis quarante-trois ans, les maux n'ont cessé de sortir du gouffre qui s'était ouvert ; quatre ou cinq gouvernements se sont succédé parmi nous, les désordres ont été remplacés par les catastrophes, et les folies de notre politique extérieure ont favorisé des bouleversements européens.

Deux courants fortement dessinés nous apparaissent aujourd'hui : l'un révolutionnaire, l'autre réparateur. Berlin est le centre de la Révolution, notre pays est le centre des idées réparatrices, ce qui n'empêche pas que le génie du mal n'ait encore chez nous une citadelle. Tous les esprits honnêtes et sages, en France comme dans le reste de l'Europe, aspirent à quelque chose de préservateur; ils demandent à bâtir leurs destinées sur le roc des principes ; ils sont affamés d'ordre et de stabilité. La Révolution, appuyée sur des idées ou sur le sabre, s'étant déclarée anti-chrétienne avec une sorte d'ardeur désespérée, tout ce qui est catholique en ce monde s'est tourné contre elle, et demande à Dieu d'en être délivré.

Un nom a été prononcé, et ce nom retentit partout ; il s'est emparé de l'attention, du sentiment, du respect et aussi de la curiosité ; on le rencontre dans les journaux de tous les peuples civilisés ; toutes les langues le prononcent ; il est l'objet des réflexions et des jugements de tout homme qui s'intéresse aux affaires publiques et à l'avenir du monde ; il est comme un point lumineux vers lequel s'attachent les regards quand on marche dans l'obscurité : ce nom c'est celui du Prince dont le berceau avait été chargé de tant d'espérances et dont l'exil a été si long !

L'Enfant de l'Europe, le royal prédestiné, investi d'une mission qu'il tient de l'histoire, voit venir son heure. Il remplira sa mission de Roi avec cette tranquille confiance que Dieu donne à ceux qu'il envoie, avec ce généreux patriotisme qui est le signe des hommes de sa race.

Il y a en Europe des situations artificielles et violentes qui tomberont d'elles-mêmes quand le droit se trouvera replanté sur le sol de la France, il y a chez nous, à côté de tant de nobles et saintes choses, un vaste amas de mensonges et d'immondes platitudes qui disparaîtra quand un grand gouvernement d'ordre voudra vigoureusement sauver ce pays.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les évènements suivent leur cours, et nous nous acheminons lentement, mais sûrement, vers la seule solution possible.

Au lendemain de l'armistice, le parti conservateur et libéral avait le choix entre trois formes de gouvernement. Il pouvait proclamer définitivement la République; il pouvait rétablir l'Empire; il pouvait revenir à la Monarchie des Bourbons.

Le pays avait fait la part assez belle aux partisans de cette dernière forme de gouvernement pour qu'on ait pu croire un instant à sa restauration immédiate. Les monarchistes de l'Assemblée s'abstinrent cependant de toute manifestation. De temps à autre, les plus entreprenants, pourquoi ne le dirions-nous pas? les plus clairvoyants d'entre eux déclaraient bien tout haut que la France ne trouverait son salut que dans la Monarchie. Mais, à part ces *prononciamientos* individuels, personne ne saurait prétendre que la droite ou le centre droit aient cherché à faire prévaloir de prime-abord leurs idées et leurs vœux. M. Thiers déclarait chaque jour à la tribune de l'Assemblée qu'il fallait bien se garder de constituer un gouvernement avant d'avoir réorganisé l'administration, si l'on voulait faire œuvre durable. Il affirmait que, quoi qu'il pût arriver il se faisait fort de remettre intact entre les mains des représentants du pays le *dépôt sacré* qui lui avait été confié le 8 février. Il jurait ses grands dieux que jamais, au grand jamais, il ne lui prendrait la fantaisie de faire un gouvernement de sa propre autorité. Il laissait entendre enfin qu'une solution précipitée pouvait avoir pour résultat immédiat de déchaîner la guerre civile, sinon de ramener les armées étrangères.

Les monarchistes, confiants et quelque peu crédules, différèrent donc toute proposition relative à la forme de gouvernement. Le chef du pouvoir exécutif n'en demandait pas davantage. Soit conviction, soit calcul personnel,— l'histoire prononcera à cet égard, — il s'était mis en tête de faire de la France une Répu-

blique. Les Français, il ne l'ignorait point, n'avaient jamais eu un goût prononcé pour cette forme de gouvernement. Il espérait les convaincre qu'elle était moins à redouter qu'ils ne le pensaient. Peu s'en fallut, en effet, qu'il les ramenât à d'autres idées!

Après les élections Ranc et Barodet, M. Thiers vit avec chagrin que tout était perdu. Les conservateurs abandonnèrent ce qu'ils appelèrent dès lors la chimère de la République conservatrice.

Il fallait bien revenir soit à la Monarchie, soit à l'Empire. Malgré les fautes de l'Empire, malgré les désastres qui avaient marqué ses derniers jours, malgré l'invasion, malgré le système de compression qu'il avait pratiqué un certain nombre de conservateurs auraient peut-être incliné vers ce régime politique. Cela s'explique : la nouvelle génération, en dehors du gouvernement installé le 4 septembre 1870, n'en avait pas connu d'autre. Mais Napoléon III était mort dans l'intervalle des évènements. Il ne laissait qu'un enfant de 17 ans. Le jeune prince n'était pas d'âge à prendre les rênes du pouvoir. Il fallait donc subir une régence ; et l'on sait ce que furent toujours les régences en France. Personne ne doutait que celle-ci fût l'occasion de troubles incessants. Ce qui vient de se passer entre le prince Napoléon et M. Paul de Cassagnac justifie pleinement cette manière de voir, soit dit en passant.

Puisque la République ne pouvait être que radicale, puisque l'Empire était devenu impossible, il fallait bien, bon gré mal gré, que cette catégorie de conservateurs se ralliât à la Monarchie. C'est ce qui est arrivé.

Nous félicitons ces conservateurs. Ils ont donné là une preuve d'intelligence politique que nous recommandons aux thiéristes. La Monarchie traditionnelle leur donnera, au point de vue de l'ordre, les mêmes garanties que l'empire. Au point de vue de la liberté, si ce point les intéresse aujourd'hui, nous ne pensons pas qu'il aient jamais rien à regretter. Quelle qu'elle soit, la Monarchie ne sera jamais aussi autoritaire que l'Empire de 1852. Que ces conservateurs viennent donc sans crainte se ranger sous l'égide de la Monarchie traditionnelle et parlementaire. Ils s'y rencontreront avec d'autres conservateurs dont la société vaut bien celle des radicaux.

Presse.

Le manifeste monarchique, publié par l'*Union de l'Ouest*, s'exprime ainsi au nom des journaux de départements qui, au nombre de plus de quatre-vingts, y ont adhéré. « Nous tendons la main à tous les honnêtes gens qui voudront loyalement se rapprocher pour refaire en commun la fortune de la France. »

Voilà un bon et beau langage, bien propre à unir tous les conservateurs sur un terrain commun de concorde, de modération et de tolérance et dans une haine énergique contre les doctrines radicales. Nous voudrions toutefois qu'il fût encore entendu que si, par suite de circonstances que nous devons prévoir, la monarchie n'était pas rétablie, les forces conservatrices devraient ne pas se séparer, mais, se grouper au contraire autour du gouvernement de l'illustre soldat dont le manifeste dit « que la reconnaissance publique l'a appelé le maréchal sans peur et sans reproche. »

Liberté.

Les feuilles légitimistes ont célébré le 53e anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux, aujourd'hui comte de Chambord, nommé aussi l'enfant du miracle, appelé dès son berceau à porter dans la chronologie de nos rois le nom d'Henri V, prévision qui n'a pu se réaliser, la révolution de 1830 ayant exclu la branche aînée du trône de France.

Henri V était moins discuté lors de sa naissance que de nos jours. M. Victor Hugo la célébrait en vers pompeux :

O joie ! ô triomphe ! ô mystère !
Il est né l'Enfant glorieux,
L'Ange que promit à la terre
Un Martyr partant pour les cieux !
L'avenir voilé se révèle.
Salut à la flamme nouvelle
Qui ranime l'ancien flambeau !
Honneur à ta première aurore,
O jeune lys qui viens d'éclore,
Tendre fleur qui sors d'un tombeau !

Le *Journal des Débats* élevait sa prose à la hauteur des vers de M. Victor Hugo :

« Prince, objet de tant de vœux et d'espérances, sous quels auspices venez-vous au monde? Vous fûtes conçu dans la douleur et vous naissez dans la joie publique; vous naissez entouré de sujets fidèles, menacé par des ennemis implacables..... *Ajoutez le miracle d'une vie heureuse pour vous au miracle de votre naissance.* »

Quelques années plus tard, le *Journal des Débats* applaudissait à la démolition du monument expiatoire élevé sur la place Louvois, où le duc de Berry avait été assassiné. M. Thiers, en prenant l'initiative de cette mesure, était particulièrement agréable au parti radical d'alors; ce fut aux yeux de ce parti quelque chose comme la réhabilitation de l'assassin Louvel.

A vrai dire, en moins de dix années, on attenta neuf fois à la vie de Louis-Philippe.

Elle est décidément triste l'histoire de la France depuis quatre-vingts ans !

Français.

Nous devons signaler une brochure de M. Paul de Cassagnac, intitulée : *Empire et Royauté*. Rien de saillant n'est à relever dans le corps de cette brochure; mais la conclusion mérite d'être reproduite :

A la voix de la patrie haletante et opprimée, l'héritier des Napoléon saura, s'il le faut, *confier à une barque* le jeune César et sa fortune. S'il est nécessaire de *franchir le Rubicon qui sépare la France de l'Angleterre, il le franchira;* et l'on verra l'aigle reprendre son vol de clocher en clocher jusqu'aux Tuileries, veuves en deuil de leurs empereurs.

M. de Cassagnac dit encore :

Le danger est là qui nous menace et il ne s'agit pas seulement de l'Empire dont on veut prendre audacieusement la place, *il s'agit encore des idées modernes, de la société nouvelle qu'il importe de défendre contre les fantômes blancs qui surgissent tout d'un coup de l'ossuaire royal.*

Comme dans Ezéchiel, les squelettes poudreux s'agitent et se rejoignent, tendent de se donner une vie factice. Faisant un étendard de leur suaire, ils bravent la lumière du jour, et, secouant la poussière séculaire qui les couvre, ils s'avancent, ces étranges combattants d'un passé disparu, à la conquête de l'avenir !

Or, dans le numéro du *Pays* du 29 septembre, répondant au prince Napoléon qui donnait comme prétexte de son alliance avec les radicaux la nécessité de défendre la Révolution et la Société moderne menacées, M. de Cassagnac, dans un mouvement de franchise inspiré par sa colère et son dégoût, s'écriait :

Et d'ailleurs, *qui donc menace notre Révolution, à nous ?*

Allons donc ?

Les principes de la *société nouvelle*, les grands principes de la révolution se défendent tout seuls, et n'ont besoin de personne pour les couvrir.

Et les royalistes, tout maladroits qu'ils sont, tout impolitiques qu'ils sont, ne seront jamais assez fous, assez imprudents *pour concevoir même la pensée d'attenter à ce qui désormais est la base de la France moderne.*

Patrie.

M. Pessard, ex-rédacteur en chef du *Soir*, écrit aux *Débats* la lettre que voici :

Vous avez eu l'obligeance d'annoncer que je me proposais de publier, avec le concours de mes anciens collaborateurs, un journal politique portant pour titre: *Le Jour*.

Soyez assez bon pour m'aider à faire savoir aux amis connus et inconnus qui ont bien voulu s'intéresser à la création de mon journal, que le *Jour* ne paraîtra pas. L'autorisation nécessaire m'a été refusée par M. de Broglie et M. Beulé.

On pourra juger par cet exemple tiré du provisoire, quel sort le définitif réserve à la liberté de la presse et aux plus humbles amis de M. Thiers.

Nous sera-t-il permis de faire, à ce sujet, deux très courtes observations à M. Pessard?

Et d'abord cet «humble ami de M. Thiers» a-t-il donc déjà oublié que son illustre chef a pendant sa présidence, refusé aux publicistes qui voulaient fonder des journaux autant et plus peut-être d'autorisations qu'aucun des gouvernements qui avaient précédé le sien... sans compter, bien entendu, toutes les feuilles qu'il a supprimées ou suspendues?

N'y a-t-il pas ensuite quelque chose de bien curieux et même de bien.... bizarre à voir élever les humbles amis de M. Thiers au rang d'institutions politiques? A en juger par la dernière phrase de M. Pessard, il faudra donc que le *définitif*, si notre bonheur veut qu'il vienne jamais, ait sans cesse présent à l'esprit que pour gouverner d'une façon libérale, il doit faire toujours « un sort » aux humbles amis de M. Thiers.

Comme son nouvel ami M. Duportal, M. Thiers est donc « tout un monde ! »

Paris-Journal.

Tous les jours on apprend que tel maire vient d'être suspendu, tel autre révoqué, pour s'être associé aux réjouissances démagogiques du 4 septembre dernier.

Parfait ! Parfait !

L'autre année, l'autorité, tout en ayant l'air de le défendre, avait laissé célébrer en *catimini* ce triste anniversaire. Cette année, elle l'a formellement interdit ; elle punit les contrevenants. L'année prochaine, la journée du 4 septembre se passera comme celle du 3 ou celle du 5.

C'est fort heureux !... Le déclassement de cette date est un fait significatif et dont les conséquences sont plus sérieuses qu'on ne pense.

Un grand progrès est en train de s'accomplir dans les cervelles française : la révolution passe de mode.

La génération actuelle, sous ce rapport, est bien plus éclairée que sa devancière. Le mot l'idée de révolution n'ont pas pour nous l'aspect, la valeur qu'ils avaient pour nos pères.

Ceux-ci, honnêtes gardes nationaux de 1830, ayant pendant vingt ans porté le sabre civique pour, défendre nos institutions, et au besoin pour les combattre, ne se rappelaient pas sans une certaine pointe d'orgueil les journées de juillet... les *trois glorieuses!* comme on disait de leur temps... Victor Hugo (ils le racontaient volontiers) les avait chantées devant le roi, dans la fête du Panthéon, — en vers qu'on aurait trouvés bien mauvais si l'auteur eût gardé l'anonyme.

Une colonne de bronze avait été dressée à la mémoire de ces *martyrs de la liberté*, et ceux qui regardaient cette colonne se sentaient assez fiers d'être Parisiens. Quant aux combattants revenus de la bagarre, ils avaient reçu une décoration spéciale, que M. Thiers lui-même ne dédaignait point de porter, bien qu'à l'heure de la bataille des affaires urgentes l'eussent appelé... à... à... Montmorency ! Tel était enfin le respect du pouvoir pour les héros des trois journées, qu'un arrêté du préfet de la Seine, M. le comte de Bondy : — « Considérant que la place de Grève ne peut plus servir de lieu d'exécution depuis que de généreux citoyens y ont glorieusement versé leur sang pour la cause nationale, » — transportait l'échafaud à la barrière Saint-Jacques !

Loin de le renier, le nouveau régime considérait le fait révolutionnaire de Juillet comme sa base, comme son principe.

Arrive février 1848. Le *National* se souvient de la leçon de M. de Rémusat. Pour faire prévaloir l'*idée libérale* de la réforme, il renverse Louis-Philippe. On se bat pendant trois jours, et, sur certains points, avec acharnement. On essaye de rajeunir l'épithète de *glorieuses*. La tentative n'aboutit point. Les vainqueurs sont moins fiers que ceux de 1830. Ils sentent vaguement qu'ils viennent de faire une sottise. Ceux même qui prennent le pouvoir, malgré l'exaltation factice de leurs discours, ont l'air embarrassé, penaud. « Les fous que vous savez viennent de proclamer la République, « écrit Garnier-Pagès, écho du sentiment général.

Aussi l'anniversaire du 24 février s'est-il, les années suivantes, célébré modestement sans conviction.

Mais le mouvement du 4 septembre?... Oh ! pour celui-là, tout le monde s'en lave les mains, personne ne veut en avoir été.

La révolution de juillet fut jugée glorieuse ;
Celle de février, — bête.
Celle de septembre, — odieuse.
Telle est la progression ?

Un *héros de Juillet* faisait figure dans le monde. Un *héros de Février* n'était guère apprécié que dans la banlieue... Qui oserait s'intituler *héros de Septembre?* S'il l'entendait, le procureur de la République dresserait immédiatement l'oreille, flairant quelque proie.

Il y eut une croix de Juillet. Vous imaginez-vous une croix de Septembre. Vous représentez-vous des hommes assez crânes pour indiquer à la foule la part qu'ils ont prise à la journée maudite, et croyez-vous que ce signe du déshonneur resterait longtemps sur leur poitrine ?

En vain les auteurs de cet attentat allèguent-ils, pour se justifier, qu'il faisait, ce jour-là, un soleil radieux, que Paris avait un air de fête, qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandu, que jamais on ne vit de révolution plus facile.

Eh ! malheureux ! ne sentez-vous pas que c'est là ce qui vous écrase ! C'est précisément parce que nos soldats étaient en Champagne ou en Lorraine, parce que le gouvernement était livré sans défense à notre patriotisme, parce qu'il n'y avait pas de combat à livrer, pas de dangers à courir, pas de sang à verser, c'est parce qu'il n'y avait pas à conquérir le pouvoir, mais à le filouter, que la révolution à laquelle vous avez attaché votre nom a soulevé l'unanime dégoût des gens de cœur.

Et pour racheter cette honte, que peut-elle invoquer ? Qu'a-t-elle produit ? Quel progrès ? Quelle réforme ? Que restera-t-il d'elle ?

Rien ! rien ! rien !

Aussi, quand il s'agit de célébrer l'anniversaire de cette journée maudite, vous voyez ce qui arrive : le pays se révolte, l'autorité se fâche, et vous n'avez pas à vous plaindre !

Béni soit le 4 septembre d'avoir été si complètement odieux, d'avoir été si complètement stérile ! Car, grâce à ce double vice, le progrès commencé après 1848 est en train de s'accomplir : la révolution passe de mode.

Révolutionnaire et *communard* aujourd'hui sonnent de même.

Gazette de France.

M. Louis Blanc vient de lancer un *manifeste* ; la chose était inévitable. L'ancien chef de l'école du Luxembourg ne prêche pas, comme le prince Napoléon, « la Sainte-Alliance des patriotes ; » sa formule est plus modeste ; il se borne à recommander « l'harmonie des volontés et des efforts dans le parti républicain comme la nécessité de l'heure présente. » Cette harmonie, M. Louis Blanc se déclare tout disposé à la maintenir avec M. Thiers, ce même M. Thiers qu'il appelait autrefois « un vulgaire homme d'Etat agitant son ambition dans l'urne des scrutins. »

Suivant M. Louis Blanc, qui, tout en acceptant le concours des bonapartistes, craint de se compromettre en signant avec eux le traité Portalis, « il n'y a d'union possible qu'entre les diverses nuances du parti républicain et EN VUE D'UN BUT PARFAITEMENT DEFINI : le maintien de la république, ou, ce qui revient absolument au même, le maintien de la souveraineté nationale. »

L'orateur socialiste de 1848 nous parle d'*un but parfaitement défini ;* mais rien n'est moins défini que la République pour les républicains eux-mêmes. C'est pour eux comme pour le reste de la nation une grande inconnue qu'ils redoutent les premiers de déterminer. Ne se vantent-ils pas d'avoir dissimulé leurs convictions, sous M. Thiers, pour maintenir le nom seul de la république ? Ne sait-on pas que chaque fraction du soi-disant parti républicain entend la république d'une manière différente ?

Les radicaux purs qui prétendent que nos tentatives républicaines n'ont pas *réussi* jusqu'à ce jour parce que l'on s'est borné à des modifications d'une importance secondaire dans l'organisation du pouvoir exécutif, sans qu'on ait pensé à reconstituer toutes nos institutions conformément au principe de la souveraineté du peuple, et qui réclament en conséquence le gouvernement direct, ne comprennent évidemment pas la République comme M. Gambetta; pour qui le triomphe de la démocratie se résume dans l'avènement d'un dictateur jacobin gouvernant sans le concours ni le contrôle de la représentation nationale. M. Thiers et ses amis, qui prétendent que la République ne peut vivre qu'à la condition qu'elle sera conservatrice et que le gouvernement en soit remis aux monarchistes, se font sans doute de la République une toute autre idée que M. Tolain ou M. Naquet.

M. Louis Blanc lui-même conçoit la république d'une autre façon que M. Thiers et ses amis de la gauche. L'auteur de l'*Organisation du travail* a dit récemment qu'il n'avait abdiqué aucune de ses anciennes convictions; si nous en croyons ses discours et ses écrits de 1848, la république, pour lui, ne peut être que *démocratique et sociale;* absorption de toutes les industries privées par l'Etat devenu seul propriétaire, seul négociant, seul fabricant ; c'était le terme que M. Louis Blanc assignait alors au mouvement révolutionnaire.

« A chaque siècle, écrivait-il, son caractère par où il se détache dans l'histoire. L'individualisme fut le caractère du dix-huitième siècle ; il est permis d'affirmer qu'au dix-neuvième le socialisme a la toute puissance d'une loi historique... la force des choses est là. » En dehors du socialisme, la liberté n'existe pas selon M. Louis Blanc ; la république démocra-

tique et sociale, ou si l'on prend le système du Luxembourg pour la formule exacte de cette république, le communisme pur est donc au fond pour M. Louis Blanc, dans toute la rigueur du terme, la forme nécessaire de la souveraineté du peuple. Voilà ce qu'il dissimule au public quand il parle de la modération des radicaux, de l'harmonie des volontés, de but parfaitement défini.

M. Louis Blanc comprend évidemment mieux que personne la répulsion qu'inspirent à la France les théories républicaines, les terreurs qu'elles font naître. Aussi évite-t-il avec le plus grand soin de sortir des formules vagues et creuses qui défrayent depuis quatre-vingts ans la polémique et l'éloquence révolutionnaires. Le temps des illusions est passé pour lui; la prudence lui est venue avec l'âge. S'il n'est pas homme, comme il nous le déclare, à faire bon marché de sa foi politique, du moins a-t-il appris par une dure expérience que les principes de la république sociale, dont il est un des apôtres, ne pourront jamais triompher en France que par surprise ; aussi croit-il nécessaire de les dissimuler et de se renfermer dans l'équivoque. C'est là, sans doute, une des mille applications de cette stratégie politique qu'il appelle lui-même la régularité dans le mouvement.

INFORMATIONS

On lit dans la *Gazette de France :*

« La lettre de Monsieur le comte de Chambord, que les journaux légitimistes ont publiée et qui a été reproduite par toute la presse, a produit une très vive impression à la Bourse. La rente a monté de 50 c.

» Il est probable que la hausse aurait été plus accentuée si on ne s'était pas précisément trouvé le jour de la liquidation.

» Tout le monde commence à voir, dans le rétablissement de la monarchie légitime, un gage de paix à l'intérieur.

Trois heures.

» A deux heures, la hausse a fait de nouveaux progrès. Le 5 0/0, qui était hier à trois heures à 92 15, clôture aujourd'hui à 93 20.

» On peut se rendre compte d'après ces cours de l'impression produite par la lettre de Monsieur le comte de Chambord. »

— L'*Ordre* nous donne une assez curieuse révélation sur M. Dauson, préfet de la Corse, sous le règne très glorieux de M. Thiers. Sur sa demande, le conseil général lui avait voté une somme de 1,600 fr. pour l'achat d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la science administrative. Or, voici les ouvrages administratifs que M. Dauson a acquis avec l'argent des contribuables :

Contes fantastiques d'Hoffmann, 24 fr. — *La Destinée sociale*, par Victor Considérant, 10 fr. — *Les Charmettes*, par Arsène Houssaye, 10 fr. — *Le Château d'Amboise*, par Vatout, 7 fr. 50 c. — *Profession de foi du XIXe Siècle*, par Eugène Pelletan, 10 fr. — *Le neveu de ma tante*, par Dickens, 4 fr. 50 c. — *Œuvres de Rabelais*. — *La Grèce comtemporaine*. — 1° *Vie des Dames galantes*, par Brantôme, 10 fr. — *Maladies des femmes*, par Mathieu. — *Histoire du 41e fauteuil de l'Académie*. — *Œuvres du révérend Georges Crablec*, 30 fr. — *Le Tour du Monde*, par Édouard Charton, 330 fr. — *Histoire de la Gironde*, par Saint-Aulaire, 18 fr. — *Œuvres de J.-J. Rousseau*, 50 fr. — *Dictionnaire de la conversation*, 340 fr. — *Quatorze ouvrages de Louis Figuier*, 140 fr. — *Histoire de Manon Lescaut*. — *Histoire de France*, par Michelet, 30 fr.

On comprend que la lecture approfondie de pareils ouvrages puisse faire des administrateurs de premier mérite. Du reste, il faut convenir que la plupart des fonctionnaires républicains n'ont pas puisé ailleurs leur science administrative. Inutile d'ajouter que le conseil général de la Corse poursuit M. Dauson en restitution de 1,600 fr. à lui confiés.

Chronique locale

et méridionale.

Par arrêté préfectoral, en date du 1er octobre 1873, ont été nommés :

Instituteurs.

MM. Pouzergues (Sylvestre), à Belmont.
Barrès (Laurent), à Laramière.
Delrous (François), à St-Cernin.
Rouquié (Pierre), à Berganty.
Bouzou (Paulin), à Mayrinhac.
Montal (Honoré), à Lamothe-Cassel.
Caminade (Louis), à Nadillac.
Fabre (Pierre), à Thégra.
Pebeyre (Etienne), à Loubressac.
Marty (Guillaume), à Cuzac.
Delbouis (Jean), à Boissières.
Tauran (Victor), à Latronquière.
Boutaric (Denis), à Camburat.
Gambert (Blaise), à St-Pierre Toirac.
Palisse (Baptiste), à Cassagnes.
Encely (Alexandre), à Marcillac.
Ricros (Urbain), à Lauzès.
Dardes (Denis), au Vigan.
Martinet (Antoine), à Nozac.
Vidal (Pierre Eloi), à Lachapelle-Auzac.
Valen (Antoine), à Lanzac.
Delbos (Antoine), à Larnagol.
Mège (Antoine), à St-Jean-de-Laur.
Calmels (François), à Blars.
Vinnac (Eugène), à Couzou.
Bennet (Jacques) à Beaumat.
Sarrus (Pierre), à Prayssac.
Bach, (Calixte), à Concots.
Foulquié (Baptiste), à Cournou.
Verdier (Mathurin), à Cambayrac.
Ladet (Antoine), à St-Martin le Redon.
Robert (Marie), à St-Pantaléon.
Rodes (Etienne), adjoint, à dégagnac.
Lacroix (Elie). adjoint, à St-Germain.

Institutrices.

MM^lles Albareil (Marie), sœur Philomène, à Escamps.
Faure, née Bouzou, à Creysse.
Dujol (Justine), à Nozac.
Bonafous (Marie), à Maxou.
Cornède (Euphrasie), à Calvignac.
Bouyssi (Justine) à Cénevières.
Bec (Julie), à Promilhanes.
Parcillié (Marie), à Souillac.

Par arrêté du 3 octobre, ont été nommés :

Instituteurs.

MM. Cournou (Jean), à Fargues.
Blanchou (J.-P.), à Ste-Alauzie.

Institutrices.

MM^lles Cournou (Virginie), à Fargues.
Maury, (Marie), à Ste-Alauzie.

M. Jacquinet, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est nommé recteur de d'académie de Nancy.

M. Chassang, inspecteur d'académie à Paris, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement secondaire), en remplacement de M. Jacquinet.

Par arrêté en date du 30 septembre 1873, M. Riquièn, inspecteur primaire à Gourdon, à été élevé à la première classe de son emploi.

Nous lisons dans le *Temps :*

« On nous informe qu'à la suite d'une conversation entre le ministre de la guerre et le vice-président du conseil, les mouvements de troupes annoncés par le *Moniteur de l'armée* et qui devaient commencer vers le 20 octobre, sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. »

Le conseil municipal de Cahors ou plutôt l'administration municipale, ferait bien de profiter de ce délai pour réclamer contre la mesure qui prive notre ville d'une partie de sa garnison, et satisfaire, dans la mesure du possible, les exigences de l'autorité militaire.

D'après la nouvelle organisation de l'armée, le 17e corps d'armée, dont le chef-lieu est à Toulouse, comprend :

1° Deux divisions d'infanterie, savoir :

33e DIVISION.

29e bataillon de chasseurs.
65e brigade, — 7e et 9e régiment d'infanterie.
66e brigade. — 11 et 29e régiments d'infanterie.

34e DIVISION.

8e bataillon de chasseurs.
68e brigade. — 88° et 126e régiment d'infanterie.
68e brigade. — 59e et 143e régiments d'infanterie.

2° Une brigade de cavalerie (la 17e brigade), savoir :

14e régiment de chasseurs.
11e régiment de dragons.

3e Une brigade d'artillerie, savoir ; les 18e et 23e régiments, déjà en garnison à Toulouse.

Le 59e régiment de ligne va de Toulouse à Lyon. Le dépôt et le 3e bataillon reste à Toulouse.

Le gouvernement vient de suspendre pour deux mois l'adjoint, faisant fonction de maire à Périgueux, pour avoir entendu le discours de M. Gambetta sans protester. Il a aussi retiré la vente sur la voie publique au journal le *Républicain de la Dordogne*, qui a livré ce discours à la publicité.

CALENDRIER DU LOT. — *Octobre.*

JOURS		FETES	FOIRES.
5	Diman.	s^e Fleur. s P.	
6	Lundi.	s Bruno.	Albas.
7	Mardi.	s Marc.	Frayssinet, Souillac.
8	Mercr.	s Brigitte.	Lacapelle-Marival.
9	Jeudi.	s Denis.	Mauroux, Labastide-du-H.-M., Gourdon.
10	Vend.	s F. et B.	Castelfranc, Marcillac, Cajarc, Latronquière, Martel.
11	Samedi	s^e Zénaïs.	L'Hôpital-St-Jean.

P. Q. ..... le 6, à 9 18 du soir.
P. L. ..... le 13, à 3 50 du soir.
D. Q. ..... le 21, à 6 0 du soir
N. L. ..... le 29, à 2 5 du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 Septembre au 4 Octobre 1873.

Naissances.

Boujou (Marie), place St-James. — Parazines (Pierre), rue Fénélon. — Séval (Eugénie), rue du Château. — Delpon (Marie), à St-Henri. — Cambou (Marie), rue Rempart.

Mariages.

Delrieu (Jean) et Barry (Marie).

Décès.

Lagrèze (Marie), veuve Séguy, 80 ans, à l'hospice. — Fournié (Jeanne), veuve Boissières, 76 ans, à Lacapelle. — Bonnafous (Victorine), 14 mois, rue Nationale. — Coutrix (Marie), couturière, 21 ans, rue des Boulevards. — Alaux (Louis), ancien négociant, 81 ans, rue Fénélon. — Cavalié (Pierre-Denis), ancien forgeron, cul de sac Soulès. — Clanché (Marthe), épouse Gayet, 57 ans, rue Brives. — Boisse (Hyppolyte-Baptiste-Augustin), rue St-Etienne. — Neulat (Jean-Baptiste), ex-huissier, 70 ans, rue du Lycée.

Pour la chronique locale, A. Laytou:

Dernières nouvelles

Versailles, 2 octobre 1873.

M. Thiers est de retour à Paris depuis ce matin. Il paraît qu'il avait l'intention de passer encore quelques jours en Suisse et que son départ a été avancé par des lettres venues de Paris dans lesquelles on le suppliait de revenir au plus vite pour concerter avec les autres notabilités républicaines la conduite à tenir dans les circonstances actuelles. La situation de M. Thiers vis-à-vis des fractions de la gauche est celle-ci : il a la confiance complète de la gauche modérée dont les radicaux suivront évidemment, au moins pour le moment, la direction politique, mais il ignore dans quelles proportions le centre gauche lui est resté fidèle, la plupart des membres de ce groupe parlementaire étant absents ou paraissant vouloir éviter les explications avant le moment décisif. Quoiqu'il en soit, on pense qu'avec la réunion des bureaux de la droite et l'arrivée de M. Thiers à Paris les négociations en vue de préparer un accord définitif vont prendre des deux côtés une très-grande activité. En ce qui concerne la droite, je crois savoir que tout vote important sera préparé et en quelque sorte assuré par des signatures recueillies d'avance en sorte que le scrutin ne fera pour ainsi dire que confirmer des résolutions longuement mûries et délibérées en dehors de l'Assemblée.

Le bruit d'une convocation de l'Assemblée avant le 5 novembre tend à s'accréditer. Rien n'indique cependant jusqu'ici qu'il soit confirmé.

Versailles, 3 octobre 1873.

Le maréchal de Mac-Mahon, arrivé ce matin vers 5 heures à la gare de Lyon, était de retour à Versailles, vers 7 heures.

On le dit fort satisfait de sa visite à nos principaux établissements militaires du centre. Le maréchal ne paraît pas devoir entreprendre de nouveau voyage au moins de quelque temps.

Le maréchal a présidé, à dix heures, le Conseil des ministres.

Le bruit, répandu ce matin par quelques journaux, que le gouvernement aurait résolu d'appuyer, dans la prochaine séance de la commission de permanence, une proposition tendant à une convocation anticipée de l'Assemblée, est dénué de fondement. Il est certain que, si la proposition est faite, le gouvernement laissera à la commission toute la liberté de ses décisions et n'interviendra ni pour l'appuyer, ni pour la combattre, mais il y a tout lieu de croire que la majorité, comme le gouvernement, juge toute convocation anticipée inopportune et par suite que l'Assemblée ne se réunira pas avant le 5 novembre.

On attend ce soir ou demain, plusieurs députés, membres des bureaux de la droite, qui sont allés à Frohsdorff et qui communiqueront demain à la réunion, d'intéressantes informations, résultat de leurs conversations avec le comte de Chambord.

L'évasion de M. Lièvre, l'ex-procureur de la République de Saint-Etienne, détenu puis transféré, pour cause de maladie, à l'hôpital de Lyon, est confirmée. On a arrêté l'agent qui était préposé à sa garde dans les salles de l'hôpital.

Voici la phrase du discours de M. Gambetta qui a motivé la suspension de l'adjoint de Périgueux :

« La défaite est venue. Si la victoire n'a pas » récompensé les efforts et les sacrifices, il faut » savoir le dire, c'est parce qu'il y a eu des hommes » et des partis politiques qui, tablant sur les revers » de la France, ont tout énervé et tout arrêté, pré- » férant la capitulation, la défaite, l'abaissement de » la patrie, à l'abdication de leurs convoitises parti- » culières. »

Bourse de Paris.

Paris, 4 octobre 1873, soir.

Rente 1/2 p. %	58,40
— 4 1/2 p. %	82,50
— 5 p. %	93,30
— 1/2 p. %	92,80

Annonces

Tous les modèles de pianos des Manufactures de Philippe H. HERZ neveu et Ce, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, *Toulouse.*

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française,** par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 34e fascicule, EMB à ENC, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'ne seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

c Certificat n° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque

temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personne, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hdyropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Cᵉ, 26, place Vendôme, Paris.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN

EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan.

1,388,889 Obligations au Porteur

Rapportant **30 FRANCS** d'intérêts annuels, payables par semestre, les 1er avril et 1er octobre

Ces Obligations seront émises à 297fr. 50

Reboursables à **500 FRANCS**, en **33 ANS**, par tirages semestriels

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siége de la *Société de Crédit Mobilier*, les 5 Mars et 5 Septembre de chaque année. Les Obligations sorties seront payables le 1er Avril et le 1er Octobre suivants.

Les deux premiers tirages auront lieu en septembre 1874.

JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1873

PAYABLES :			
25 fr. »	en souscrivant.....	25 fr. »	
77 50	lors de la répartition.....	77 50	
50 »	du 1er au 5 décbre 1873...	50 »	
50 »	du 1er au 5 janvier 1874.	50 »	
50 »	du 1er au 5 février 1874.	50 »	
45 »	le 1er avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant cette date	30 »	
297 fr. 50	Somme réelle à verser...	282 fr. 50	

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 300 fr. le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de **5 francs** sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de **6** 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables **en or** à Paris, Londres et Constantinople.

GARANTIES :

L'article 7 du Contrat est ainsi conçu :

« Pour assurer le remboursement du présent Emprunt et le service des intérêts, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne, outre sa garantie directe et générale, à titre d'affectation spéciale et jusqu'à due concurrence, les revenus ci-après, savoir :

1° Dime du vilayet du Danube.	1,200,000 Fr.	30,000,000
2° Taxes sur les moutons d'Anatolie.....	750,000	18,750,000
3° Excédant du produit de la régie des tabacs de Constantinople.....	300,000	7,500,000
4° Dimes du vilayet d'Angora...	150,000	3.750,000
Total.....	2,400,000	60,000,000

« Il est expliqué toutefois que les dîmes et des taxes ci-dessus nᵒˢ 1 et 2, étant affectés au service des Bons du Trésor créés en 1872, elles ne seront applicables au présent Emprunt qu'au fur et à mesure de l'extinction desdits Bons, aux époques et dans les conditions prescrites pour ce titre. En attendant, comme garantie provisoire du présent Emprunt, et jusqu'à la libération des affectations qui précèdent, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne les revenus suivants, qu'il déclare être libres de tout engagement antérieur, savoir :

1° Dimes des vilayets d'Erzeroum, de Tripoli (de Barbarié), de Crète, de Diarbekir et de Scutarie (Albanie).....	600,000 Fr.	15,000,000
2° Produit du Tapon (droit de transmission des propriétés domaniales)....	500,000	12,500,000
3° Quart du produit des Serghis des vilayets de l'Epire.....	850,000	21,250,000
Total.....	1,950,000 Fr.	48,750,000

Aux termes de l'article 8, le produit des revenus donnés en garantie sera versé, jusqu'à concurrence de la somme représentant exactement l'annuité nécessaire au service de l'Emprunt, pour intérêt et amortissement, **trente jours avant chaque échéance**, entre les mains des contractants ou de leurs délégués à Constantinople.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

15, PLACE VENDOME, A PARIS

A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

A LONDRES

ET

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 6, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873.

Elle sera ouverte en même temps dans les **Départements**, chez les correspondants de la *Société du Crédit Mobilier*, et dans les principales villes de l'Etranger.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leur récépissés de verrement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la **Société de Crédit Mobilier** *et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la* **Banque de France**, *au crédit de la* **Société de Crédit Mobilier**.

Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Boissières, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de grande communication, numéro 1, de Cahors à Gourdon, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Boissières, le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-treize.

Le Maire,
Signé : BRIS.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPÉCIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Pinceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat.

Il y a donc à la fois certitude et surprise.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur
A
CAHORS

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6e année). pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 nᵒˢ par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non côtées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et Hypothèques

Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur : M. Cléri-Maligé

ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873 :

8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX :

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1er mars suivant..... 420 fr.

Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après..... 1,500 fr.

Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (*prévenir.*)

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquitter ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à Me Labie, notaire à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adherente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE CHATEAU

DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

LA FRANCE ET SON DRAPEAU

LETTTRE

A M. LE GÉNÉRAL BOURBAKI

gouverneur de Lyon.

par

M. L'ABBÉ AUGUSTIN SERRES

Prix : 2 francs

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire. — Paris, Douniol, editeur

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18

Anciennement **COMPAGNIE ROYALE**

Fonds de garantie : 110 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, *Président du Conseil.*

ADMINISTRATEURS.

M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire.

M. Davillier (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.

M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.

M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Cᵉ, Banquiers.

M Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.

M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.

M. Lutscher (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et Cᵉ, Banquiers.

M. Clausse (Gustave), Propriétaire.

M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIÈRE, Banquiers.

M. Vuitry, ancien Ministre présidant le Conseil d'Etat.

M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquiers.

M. Pillet-Will (le Comte Frédéric), Banquier, Régent de la Banque de France.

CENSEURS.

M. Denormandie, Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.

M. Archdéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

DIRECTEUR.

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Cᵉ

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie..... **22,327,263 fr.**
Arrérages payés aux Rentiers..... **118,492,911 fr.**

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bench, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Baptᵉ Planion, à Souillac.